

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES PATHOLOGISTES DU QUÉBEC TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE LE 9 FÉVRIER 2021

PRÉSENTS : Dre Badia Issa-Chergui, présidente
Dr Christian Lussier, vice-président
Dr Daniel Gervais, trésorier
Dre France Berthelet, secrétaire
Dr Jean-François Dermine, conseiller
Dre Katherine Grondin, conseillère

SECRÉTAIRE : Madame Danielle Joncas

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après constatation du quorum, la séance est déclarée ouverte à 10h05 sous la présidence du docteur Badia Issa-Chergui.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE DE LA FMSQ

Docteur Badia Issa-Chergui annonce que deux médecins ont déposé leurs mises en candidature pour le poste à la présidence de la FMSQ aux prochaines élections. Il s'agit des docteurs Jean-Denis Roy, actuellement directeur de la Direction des Affaires professionnelles à la FMSQ et de Vincent Oliva, président de l'Association des radiologistes du Québec.

Ils seront appelés à venir présenter leur vision/stratégie aux membres du conseil d'administration.

4. PERTINENCE / RMA

À la demande du docteur France Berthelet, docteur Chergui présente l'organigramme de l'Institut de la Pertinence de l'acte médical (IPAM).

Processus

Pour chaque acte médical à inclure dans la pertinence, le comité aviseur prépare une fiche qui est travaillée avec chacune des spécialités médicales. Ces fiches sont présentées et analysées par le Comité de gouvernance. Le volet économique est ensuite calculé et le dossier complet présenté au directeur de l'IPAM. Il revient au directeur de l'IPAM de décider si le document présenté est recevable ou non et servira également à statuer sur les économies générées.

Le bilan de la première année démontre que la pathologie n'est pas touchée. Si l'association ne verse aucune somme d'ici la fin de l'exercice en 2023, la cible démontre qu'une somme de 5.34% de la masse des médecins devra être déboursée. S'en suit une discussion sur le retrait de certains codes non pertinents pour récupérer 6,12 M \$ de la masse de l'association.

Il est décidé d'accepter la cible telle que proposée par la direction des Affaires professionnelles de la FMSQ dans leur lettre du 26 janvier 2021. Une lettre de réponse leur sera transmise en précisant que la pathologie est l'aboutissement de la majorité des actes médicaux et chirurgicaux. Il est important de considérer que la pertinence de couper/diminuer les actes d'autres spécialités a une répercussion directe en pathologie.

5. DPC

Docteur Jean-François Dermine a renoncé à la présidence du Comité de DPC de l'APQ suite à sa récente nomination de co-directeur médical Optilab de la grappe du Bas St-Laurent, mais demeurera conseiller. Docteure Perrine Garde-Granger a accepté d'assumer la présidence en remplacement du docteur Dermine.

6. FIRME COMPTABLE

Madame Patricia Laurent a avisé l'APQ au mois de décembre qu'elle n'offre plus l'expertise d'audit. Ses services d'expertise se limitent dorénavant à l'avis de lecture, ce qui n'est pas suffisant pour les besoins de l'Association. Toutefois, elle accepte de continuer de produire les calculs des déductions à la source de fin d'année ainsi que la production des T4/T4A.

Dr Daniel Gervais suggère de mandater la Firme Multi D pour la production des états financiers 2020 sous forme de mission d'examen et de reconduire les services de comptabilité avec madame Laurent tel que décrit précédemment. Cette proposition est adoptée.

7. RÉMUNÉRATION

Docteure Chergui suggère de convoquer les prochaines réunions aux deux semaines, à la même heure, plus courtes mais sur une base régulière. Cette proposition est acceptée.

La prochaine réunion se tiendra lundi le 22 février de 14h00 à 15h00 et portera spécifiquement sur la révision des actes de chirurgie 11659 et 11660. En préparation à cette rencontre, la liste des spécimens chirurgicaux à envoyer au laboratoire de pathologie dressée par l'INESSS sera transmise aux membres du CA.

8. DIVERS

À la demande du docteur Chergui, docteur Dermine accepte de siéger au comité Optilab/FMSQ en remplacement du docteur Claire Matte.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 11h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ